

## Carte d'identité

# **Passeport**

Pré-demande en ligne (recommandée): https://passeport.ants.gouv.fr/

Prendre RDV auprès d'une structure équipée d'un Dispositif de recueil (voir liste ci-jointe).

Pour prendre rdv à la Maison France Services de Villelongue de la Salanque :

https://www.villelongue-de-la-salanque.fr/votre-mairie/vos-demarches/demande-de-documents-didentite/

Rendez-vous le : \_\_\_\_\_\_

#### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE D'IDENTITÉ OU UN PASSEPORT

Demandeur MAJEUR	Demandeur MINEUR	
☐ Une photo d'identité de moins de 6 mois	☐ Une photo d'identité de moins de 6 mois	
(Normes ISO/IEC 19794-5) : visage centré, fond clair, sans lunette, tête nue, bouche fermée, regard face à l'objectif	(Normes ISO/IEC 19794-5) : visage centré, fond clair, sans lunette, tête nue, bouche fermée, regard face à l'objectif	
Il est recommandé de s'adresser à un photographe	Il est recommandé de s'adresser à un photographe	
(NE PAS DÉCOUPER OU COLLER LA PHOTO)	(NE PAS DÉCOUPER OU COLLER LA PHOTO)	
☐ Justificatif de domicile de moins de 1 an à votre nom	☐ Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom du	
Original de la facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, internet, impôts sur le revenu, échéancier, assurance habitation, quittance de loyer ou avis d'échéance (sauf particulier)	représentant légal  Original de la facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, internet, impôts sur le revenu, assurance habitation + CNI du rerprésentant legal qui effectue la demande	
☐ Personne hébergée	☐ Personne hébergée	
Justificatif de domicile de moins de un an de l'hébergeant + attestation d'hébergement mentionnant les noms et prénoms de la personne hébergée + pièce d'identité de l'hébergeant	Justificatif de domicile de moins de un an de l'hébergeant + attestation d'hébergement mentionnant les noms et prénoms de la personne hébergée + pièce d'identité de l'hébergeant	
☐ Justificatif d'état-civil	☐ Justificatif d'état-civil	
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie de votre lieu de naissance pour les communes non rattachées au service COMEDEC	Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie de votre lieu de naissance pour les communes non rattachées au service COMEDEC	
☐ Carte Nationale d'Identité (originale)	☐ Carte nationale d'identité (originale)	
☐ Passeport (original + copie)	☐ Passeport (original + copie)	
☐ Déclaration de perte (en mairie) ou de vol	☐ Déclaration de perte (en mairie) ou de vol	
(Gendarmerie ou Commissariat de Police)	(Gendarmerie ou Commissariat de Police)	
□ Filiation	☐ Justificatif de garde et d'autorité parentale	
Vous devez être en capacité de communiquer les noms, prénoms, dates, lieu de naissance et nationalité des parents	CNI du représentant légal qui effectue la demande. En cas de séparation des parents présenter la décision de justice (original). En cas de garde alternée fournir CNI et justificatif de domicile des deux parents.	
☐ Justificatif du nom d'usage	☐ Justificatif du nom d'usage du mineur	
Nom d'époux(se), veuf (ve): présenter acte de décès, acte de mariage ou de naissance portant la mention du mariage de moins de trois mois pour les communes rattachées au service COMEDEC.  Usage du nom de l'ex-époux: original du jugement de divorce mentionnant l'accord de l'ex-époux ou une autorisation écrite de celui-ci accompagné de sa pièce d'identité.	Autorisation écrite des deux parents notifiant l'accord et l'ordre des deux noms est obligatoire et doit être accompagnée de l'original et de la copie des pieces d'identité (uniquement en cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale)	
☐ Timbre fiscal	☐ Timbre fiscal	
<ul> <li>Passeport : 86€</li> <li>CNI volée ou perdue : 25€</li> </ul>	<ul> <li>Passeport pour mineur de - de 15 ans : 17€</li> <li>Passeport pour mineur de + de 15 ans : 42€</li> <li>CNI volée ou perdue : 25€</li> </ul>	

☐ En cas de perte ou de vol du document à refaire fournir un des documents ci-dessous :

L'acte de naissance de moins de 3 mois, l'avis d'imposition le plus récent, le livret de famille, la pièce d'identité du représentant légal, l'attestation de recensement pour les plus de 16 ans......



Si déclaration de perte ou vol, l'avis d'imposition ou de non-imposition est obligatoirement requis (ou à défaut, permis de conduire, livret de famille des parents, bulletin de situation....)

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit l'âge,
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité ou du passeport,
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait,
- Le dépôt du dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel,
- Pas de remise à un tiers.
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois avant destruction,
- La photo doit être de moins de 6 mois, sinon le dossier sera automatiquement refusé.

#### LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ACCEPTÉS:

- Une attestation d'assurance habitation ou responsabilité civile
- ♦ L'avis d'imposition ou de non imposition
- ♦ Une quittance de loyer (agence, SCI, bailleur social)
- Une facture d'eau, de téléphone, d'électricité ou de gaz de moins de un an
- Relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement
- ♦ Acte notarial d'achat de moins de 1 an
- ♦ Contrat de location de moins de 1 an (sauf entre particuliers)
- ♦ Avis d'échéance de loyer
- Une attestation d'hébergement à titre gratuit avec la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile à son nom
- ◆ Dans le cas d'une demande pour enfant mineur, le justificatif de domicile à produire doit mentionner au moins un des noms des deux parents. Si les parents sont divorcés ou séparés, le justificatif produit doit correspondre au lieu de résidence habituelle de l'enfant
- Si vous êtes sans domicile fixe, vous pouvez demander un justificatif auprès d'un organisme agréé par le préfet, tel une structure humanitaire ou auprès d'un centre d'action social ou CCAS
- ♦ Si vous vivez à l'hôtel, vous devez fournir une attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel, accompagnée d'un document officiel à votre nom portant la même adresse. Ce document peut être un permis de conduire ou un avis d'imposition, ou bien encore une attestation de carte vitale
- Enfin si vous avez élu domicile dans une caravane, votre justificatif de domicile doit être constitué, d'une part de l'acte de propriété du terrain ou d'un contrat de location et, d'autre part, un document officiel à votre nom et portant la même adresse.

ATTENTION : les lettres de relance ne sont pas acceptées comme justificatif de domicile

## Mairies équipées de Dispositif de Recueil

		1 P	
1	ARGELES-SUR-MER	04 68 95 34 20	civil@ville-argelessurmer.fr
2	ARLES-SUR-TECH	04 68 39 12 22	mairie@arles-sur-tech.fr
3	BANYULS-SUR-MER	04 68 88 00 62	contact@banyuls-sur-mer.com
4	BARCARES (LE)	04 68 86 11 64	marilyn.brenot@lebarcares.fr
5	BOMPAS	04 68 63 26 08	passeportcni@bompas.fr
6	CABESTANY	04 68 66 36 00	accueil@cabestany.com
7	CANET-EN-ROUSSILLON	04 68 86 70 02 04 68 86 70 05	infos@canetenroussillon.fr
8	CERET	04 68 87 57 93	passeport@mairie-ceret.fr
9	LATOUR-DE-FRANCE	04 68 29 02 25	mairie.latour-de-france@wanadoo.fr
10	LE SOLER	04 68 92 10 12	contact@lesoler.com
11	MILLAS	04 68 57 35 03	mairie@millas.com.fr
12	MONT-LOUIS	04 68 04 21 18	montlouis66.mairie@gmail.com
13	PERPIGNAN	https://www.mairie-perpignan.fr/demarches/actes-administratifs	
14	PIA	04 68 63 28 07	cni@pia.fr
15	POLLESTRES	04 68 54 51 11	mairie@pollestres.com
16	PORT-VENDRES	04 68 82 01 03	ag@port-vendres.com
17	PRADES	04 68 05 09 02 04 68 05 09 03	pm.secretariat@mairiedeprades.com
18	RIVESALTES	04 68 38 59 62	stimouli@rivesaltes.fr
19	SAILLAGOUSE	04 68 04 72 89	mairie-saillagouse@wanadoo.fr
20	SAINT-CYPRIEN	04 68 37 68 80	etatcivil@stcyprien.fr
21	SAINT-ESTEVE	04 68 38 23 17	secretariat.police@st-esteve.com
22	SAINT-LAURENT-DE- LASALANQUE	04 68 28 00 30	ja.sanchez@saint-laurent-de-la-salanque.fr
23	SAINT-PAUL-DE- FENOUILLET	04 68 59 00 26	secretariat.mairiestpaul66@orange.fr
24	SALEILLES	04 68 37 70 70	contact@saleilles.fr
25	TAUTAVEL	04 68 07 23 05	contact@tautavel.com
26	TORREILLES	04 68 28 32 02	mairie@torreilles.fr
27	THUIR	04 68 84 67 67	formalites@thuir.fr
28	TOULOUGES	04 68 56 54 10	accueil.ferry@toulouges.fr
29	VILLELONGUE-DE-LA- SALANQUE	04 48 89 43 50	o.fabre@villelongue66410.fr
30	VILLENEUVE DE LA RAHO	04 68 55 91 05	contact@villeneuvedelaraho.fr
31	VINÇA	04 68 05 82 13	_passeport@ville-vinca.fr
31	VINÇA	1 22 22 22 10	